

HIRONDELLE RUSTIQUE

Hirundo rustica



ÉCOLOGIE

DESCRIPTION :

Passereau tricolore. Le dos, la tête, la queue et les ailes sont noir avec des reflets métalliques. La gorge et le front sont rouge-brique. Le ventre et les flancs sont blanc-sale. Reconnaisable à sa queue munie de deux long filets. Sexes semblables.

REPRODUCTION :

Deux pontes, parfois trois, entre avril et août, composée de 3-6 œufs. L'incubation dure 14 jours et les jeunes quittent le nid après une vingtaine de jours. Le nid est une coupe ouverte formée d'un mélange de boue, brindilles et salive, généralement construit à l'intérieur d'un bâtiment rural.

BIOLOGIE :

Espèce migratrice, arrive en France à partir de la mi-mars, jusqu'en septembre.

ALIMENTATION :

Régime alimentaire composé d'insectes volants.

RISQUES DE CONFUSION

Avec l'**Hirondelle de fenêtre**: plus citadine, gorge et croupion blancs, queue très légèrement fourchue, pas de collier noir.

Avec le **Martinet noir**: entièrement noir à l'exception d'une légère tache blanche sur le menton. Pousse des cris perçants. Toujours en vol, jamais posé au sol.

HABITAT

Le plus fréquemment rencontrée dans les milieux ruraux, où elle construit son nid à l'intérieur des bâtiments (garages, granges, écuries, hangars...).

La présence de zones de chasse (prairies, bocages, étangs...) est essentielle à son installation.

REPARTITION GEOGRAPHIQUE

Niche partout en France métropolitaine et également en Corse. Evite les zones de haute montagne ainsi que les zones trop arides.

Sa population nicheuse s'étend sur la quasi-totalité de l'Europe et de l'Asie ainsi qu'en Amérique du nord.



© J.P. LEAU

Hirondelles collectant des brindilles pour la construction du nid.



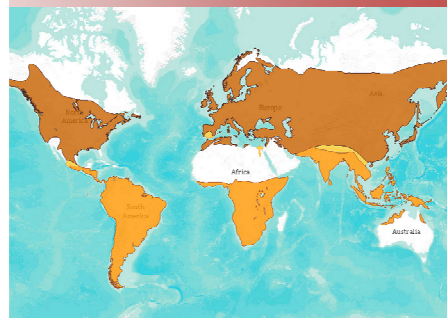
© J.P. LEAU

Hirondelle de fenêtre



© Y. THONNERIEUX

Martinet noir



Source: IUCN 2011. IUCN Red List of Threatened Species



ÉTAT DES CONNAISSANCES

STATUTS EUROPEEN

En Europe, l'espèce a connu un déclin modéré entre 1970 et 1990, puis ce déclin a diminué entre 1990 et 2000, la tendance allant même jusqu'à s'inverser dans certains pays. Malgré ces augmentations ponctuelles, les effectifs n'ont pas rattrapé leur niveau initial et continuent à diminuer de façon plus ou moins marqué dans différents pays d'Europe.

La population européenne est estimée à 16 000 000 - 36 000 000 couples. Elle représente entre 5 et 24 % de la population mondiale totale (Source: BirdLife International (2004) *Birds in Europe: Population estimates, trends and conservation status*).



© J. BISETTI

Nid accroché à un mur

ETAT DES POPULATIONS FRANCAISES

Les seules données dont nous disposons sur l'évolution des populations au niveau national sont des estimations issues du programme de Suivi Temporel des Oiseaux Communs (STOC). Elles indiquent un déclin des effectifs de 12% depuis 1989, mais une faible augmentation depuis 2001 (source MNHN 2009). Les effectifs nationaux se situent entre 800 000 et 3 200 000 de couples (Source: BirdLife International (2004) *Birds in Europe: Population estimates, trends and conservation status*).



© J.P. LEAU

Rassemblement postnuptial.

MENACES PESANT SUR LES POPULATIONS

- Modification des pratiques culturelles (augmentation de l'usage des produits phytosanitaires) entraînant une disparition du plancton aérien
- Disparition des zones humides, haltes migratoires et sources de nourriture et de matériaux de construction du nid
- Modification des pratiques architecturales: fermeture des ouvertures dans les bâtiments agricoles, les empêchant d'aller y installer leur nid.
- Destruction volontaire des nids, sources de salissures.



© R. DUMOULIN

Adulte nourrissant un jeune récemment sorti du nid

MESURES DE PROTECTION ACTUELLES

En France, l'hirondelle rustique, comme les autres espèces d'hirondelles, bénéficie d'un statut de protection de par la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature (Article L411-1 et suivants du Code de l'environnement- Arrêté ministériel du 29/10/2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire français). Il est ainsi interdit de porter atteinte aux hirondelles ainsi qu'à leurs nids et leurs couvées, sous peine de poursuites et de sanctions judiciaires.



© J.J. LALLEMANT

Porte aménagée pour laisser entrer les hirondelles

Rédaction et mise en page :

Marjorie POITEVIN

©SEPN LPO